



Gestion de Patrimoine



NextFinance  
One step further

<http://www.next-finance.net/fr>

GESTION DE PATRIMOINE



## Le fonds SECURITE PIERRE EURO enregistre une performance de 2,80% en 2019

Le contrat d'assurance-vie SERENIPIERRE, assuré par Suravenir, se distingue cette année encore avec un rendement du fonds en euros SECURITE PIERRE EURO (SPE) parmi les meilleurs du marché.

Au titre de l'année 2019, le fonds en euros SECURITE PIERRE EURO (SPE) affiche une performance de 2,80% [1], tout en renforçant la réserve constituée chaque année depuis sa création. Dans un environnement de marché où le rendement des fonds en euros est sous pression, la performance de SPE demeure très attractive alors que la PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices), qui représente 1,7% des encours, reste un gage de pérennité pour les rendements futurs.

SPE est investi majoritairement en immobilier tertiaire (Bureau, Commerce, Santé) et également en immobilier résidentiel, via un OPCI dédié et via des supports immobiliers collectifs – SCI, SCPI et OPCI.

En 2019, la stratégie d'investissement est restée en ligne avec les années précédentes, à savoir des bureaux neufs ou récents sécurisés par des baux fermes, des commerces de proximité, des actifs dédiés à la santé et l'éducation ainsi que des actifs résidentiels.

Comme le précise Latifa Kamal, Directrice Développement Produits du groupe Primonial : « Nous nous félicitons de ce rendement 2019 qui place une nouvelle fois Sécurité Pierre Euro parmi les meilleurs fonds en euros du marché. Avec un fort ADN Immobilier, Sécurité Pierre Euro, délivre, cette année encore, un taux attractif alors même que les fonds en euros traditionnels, principalement obligataires font face à des conditions de marchés moins favorables. Cette performance s'inscrit dans la durée, et cela depuis la création en 2012 de Sécurité Pierre Euro, grâce à la sélection des actifs et une diversification à la fois géographique (France – Europe) et sectorielle (Bureau – Commerce – Santé - Résidentiel) ».

[Next Finance](#) , 27 janvier

### Notes



[1] Taux de rendement net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels au titre de la garantie optionnelle décès. Chaque versement doit être investi à hauteur de 35 % maximum sur SPE, et comporter un minimum de 50 % d'UC. Contrairement au fonds en euros, les supports en unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse.